

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 73 (1932), p. 117-120

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73__117_0

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N^o 3. — MARS 1932

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1932

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. DUGÉ DE BERNONVILLE, PRÉSIDENT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1932.

NÉCROLOGIE.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

SOUSCRIPTION POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A ARTHUR FONTAINE A PARIS ET A GENÈVE.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

COMMUNICATION DE M. ÉDOUARD DUCASSÉ : « LES PRIVILÈGES DANS LES ASSOCIATIONS DE CAPITALAUX (ESSAI D'UNE THÉORIE RATIONNELLE) ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. DUGÉ DE BERNONVILLE, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. DUGÉ DE BERNONVILLE, Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1932.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier, inséré dans le *Journal* de février.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a le très vif regret de faire part à la Société du décès de :

M. MANCHEZ (Georges), Rédacteur financier au *Temps*.

M. ZENS (Paul), notre doyen dont le décès qui remonte à 1915 ne nous avait pas été signalé.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président annonce que notre savant collègue, le général DELCAMBRE vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur.

M. le Secrétaire général dit qu'il est heureux de faire part de la promotion

au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre Président M. DUGÉ DE BERNONVILLE; cette rosette récompense les beaux travaux dont M. AUPETIT parlait à la dernière séance (*Vifs applaudissements*).

NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées à la dernière séance n'ont pas soulevé d'objection. En conséquence MM. DUBOURDIEU (Jules), GLIZE (Paul) et BRUN (René) sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. KLEIN (Adrien S.), Ingénieur civil de l'École des Ponts et Chaussées, 45, boulevard Rabelais, à Saint-Maur (Seine), présenté par MM. Ghio et Barriol.

M. LAFON, Directeur général des Compagnies La Maternelle Française et La Maternelle Vie, 89, rue Saint-Martin, à Dreux (Eure-et-Loir), présenté par MM. Balu et Jacob.

M. DANY, Actuaire des Compagnies La Maternelle Française et La Maternelle Vie, 89, rue Saint-Martin, à Dreux (Eure-et-Loir), présenté par MM. Balu et Jacob.

M. T. MIYAZIMA, Membre du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, 9, rue Claude-Monet à Boulogne-sur-Seine (Seine), présenté par MM. Truchy et Albert Delatour.

M. DRILHON (R.-H.), Ingénieur électricien E. S. M. E. et Ingénieur technique d'Agriculture, 44, rue Nicole (XVI^e), présenté par MM. Valois et Barriol.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 5, rue Casimir-Périer (7^e), représentée par son Directeur général M. Louis TARDY, présenté par MM. Dugé de Bernonville et Barriol.

Conformément à l'usage il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération et dont la liste complète sera insérée dans un prochain numéro du *Journal*.

Il fait une mention spéciale des ouvrages suivants :

☛ *Les Dommages de Guerre de la France et leur Réparation*, par notre collègue M. Edmond MICHEL; cet ouvrage est un monument considérable qui fait le plus grand honneur à notre sympathique collègue.

La Fin des Rentiers, de notre collègue M. André BOUTON. Le Secrétaire général félicite M. Bouton du courage qu'il a montré en écrivant ce livre dans lequel il montre ce qui a été fait pendant la guerre et après la guerre par la bourgeoisie.

Barometro Economico, dirigé par M. G. COLOMBO, qui contient un article de M. BACHI sur l'Institut International de Statistique.

Le Libre Échange, organe de la Ligue de même nom dont les animateurs sont nos collègues MM. ROBERT et Max SOREL.

SOUSCRIPTION POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A ARTHUR FONTAINE A PARIS ET A GENÈVE.

Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée vote un crédit de 500 francs pour la participation de la Société à la Souscription organisée par M. Albert THOMAS.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 de notre Règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le trésorier doivent présenter leur rapport sur le

bilan au 31 décembre 1931, les comptes de l'exercice écoulé et le budget pour 1932.

M. le Président donne successivement la parole à MM. TRIGNART et Paul Razous pour la lecture de leurs rapports.

Ces rapports sont insérés dans le présent *Journal*.

M. le Président remercie le Trésorier et le Rapporteur de la Commission des Fonds et Archives, propose l'approbation des comptes de l'exercice et met aux voix les conclusions de la Commission des Fonds et Archives.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

COMMUNICATION DE M. ÉDOUARD DUCASSÉ : « LES PRIVILÈGES DANS LES ASSOCIATIONS DE CAPITAUX (ESSAI D'UNE THÉORIE RATIONNELLE) ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Edouard DUCASSÉ, pour le développement de sa communication dont le texte est inséré dans le *Journal* de février.

M. le Président remercie M. DUCASSÉ de son brillant exposé et donne ensuite la parole à M. DIVISIA, qui s'exprime en ces termes :

M. DIVISIA a écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de M. Ducassé, mais il croit que l'on se méprendrait sur la portée de cette étude en pensant qu'un calcul purement déductif, si savant soit-il, peut permettre de déterminer *a priori* les quotités de pouvoir de vote et de dividende à attribuer aux diverses sortes d'actionnaires; tout calcul a nécessairement pour base des appréciations sur le fond du sujet; quelle que soit la valeur de celles de l'auteur, celles des intéressés eux-mêmes ne peuvent pas être négligées; l'exposé présenté paraît donc devoir constituer surtout la description d'une sorte de cadre général rationnel dans lequel viendraient jouer les appréciations des intéressés pour fixer, par exemple par le jeu de la loi de l'offre et de la demande, des données numériques qui doivent sans doute varier pas mal suivant les cas d'espèce et que l'on ne peut guère prétendre, arrêter *in abstracto*. L'étude complète de la question ferait ainsi intervenir l'observation statistique des sociétés à actions privilégiées, la théorie rationnelle jouant ici le rôle qu'elle doit toujours jouer, d'orienter la recherche statistique et de la rendre fructueuse en l'éclairant; ainsi, une fois de plus, la Société de Statistique ne se serait nullement écartée de son domaine propre, en entendant une communication de pure théorie.

D'autre part, à un point de vue plus immédiat, cette communication peut également éclairer de façon très utile les intéressés — dont, semble-t-il, la décision en pareille matière doit en principe demeurer souveraine — sur la position qu'ils peuvent avoir à prendre dans les cas pratiques. A tous égards, elle a le mérite de s'être attaquée à une question difficile que l'on traite trop souvent par prétérition, en proposant la suppression pure et simple des actions à vote plural, au nom d'un principe mathématique qui n'a guère que le mérite de la simplicité, celui de la proportionnalité des pouvoirs de vote au capital versé; l'étude présentée montre qu'à ce principe mathématique peuvent en être opposés d'autres et qu'en somme la mathématique n'est au service exclusif d'aucune idée préconçue. Le calcul a aussi le mérite de clarté, de pousser jusqu'à leurs extrêmes conséquences les principes qui sont à sa base : c'est ainsi que M. Ducassé en est arrivé à considérer des actions de contrôle comportant un pouvoir de vote étendu avec absence totale de droit à dividende; une telle conception paraît inadmissible, puisque le droit de vote ne s'exerçant plus en vue du but normal de toute opération industrielle, qui est la conquête du profit, ne présenterait plus d'intérêt que pour des buts inavoués.

En réalité, il semble que le pouvoir de vote ne doive varier qu'en raison de la responsabilité du titulaire, mais on ne voit pas de raison pour que cette responsabilité soit nécessairement proportionnelle au capital versé, dont la perte totale n'est qu'une éventualité particulière dans l'aléa de l'entreprise; par

exemple, le caractère aléatoire du résultat et notamment la variabilité du dividende pourraient n'être pas les mêmes pour toutes les catégories d'actions; d'autre part, il peut y avoir en cette matière quelque chose d'analogue à la situation qui dans le calcul des jeux, conduit à considérer à côté de la stricte probabilité de gain, le degré d'importance que présente l'enjeu pour le joueur, et à cet égard encore, il semble que l'on pourrait être fondé à critiquer, comme répondant mal à la réalité, une organisation sociétaire uniquement conçue *intuitu pecuniae*. Ce n'est pas l'un des moindres attraits de la communication de M. DUCASSÉ que de mettre en valeur, par sa généralité même toute la richesse du sujet.

M. Ducassé reconnaît la valeur de certaines objections de M. Divisia sur la difficulté d'apprécier les dispositions générales de l'offre et de la demande, en ce qui concerne le capital, le travail et l'intelligence; il reconnaît volontiers le caractère à la fois intuitif et un peu conventionnel du mode de répartition de la valeur entre ces trois éléments, mais il estime que ces conventions sont basées sur des constatations d'expérience, et ne résultent pas d'« idées préconçues ».

Toutefois, il se permet d'insister sur le principe fondamental de sa communication, celui-ci ayant pour objet de montrer qu'entre les droits de gérer et les résultats de la gestion, il existe une correspondance nécessaire et une relation précise de responsabilité, indépendante de la fantaisie ou des désirs confus des individus, — et ce malgré les résultats apparents des lois de l'offre et de la demande.

Cette relation exige que les privilèges de gestion ne soient pas attribués *ne varietur*, mais au contraire, soient périodiquement revisables d'après les résultats effectivement constatés.

La séance est levée à 22 h. 50.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
DUGÉ DE BERNONVILLE.
